



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION D'UNE ANALYSE SITUATIONELLE SUR LE DISPOSITIF JURIDIQUE, OPERATIONNEL ET INSTITUTIONNEL EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL AU NIGER

DESCRIPTION	
Titre	CONSULTANT(S)/CABINET EN CHARGE DE L'EVALUATION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE AU NIGER EN CE QUI CONCERNE LA COLLECTE, GESTION ET PROTECTION DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL
Lieu	Niamey, Niger (50%) A distance (50%)
Rapport a l'intention du	Chef de Projet IBM Niger
Supervision globale	Directeur de programme IBM Niger
Durée	2 mois

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En tant qu'agence des Nations Unies pour les migrations, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pose le principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société.

L'OIM au Niger compte 26 projets actifs, menés par près de 500 staffs disséminés à Niamey, Agadez, Zinder, Arlit, Tahoua, Balleyara, Dirkou et Diffa. Ces projets couvrent les thématiques complémentaires de la protection des migrants, l'assistance au retour volontaire et à la réintégration, la gestion des urgences humanitaires, la stabilisation des communautés, la lutte contre la traite des personnes et la gestion des frontières.

Conformément au mandat de l'OIM, les activités de l'équipe de gestion de la frontière (IBM) de l'OIM au Niger visent à appuyer le Gouvernement Nigérien dans sa stratégie de renforcement des capacités infrastructurelles, matérielles et institutionnelles des forces de sécurité et des structures concernées par la gestion des frontières. Vu la situation sécuritaire actuelle en Afrique de l'Ouest et au Sahel, des stratégies efficaces de gestion intégrée des frontières sont essentielles. De nombreux réseaux criminels de traite et de trafic d'êtres humains, de drogues et d'autres biens opèrent dans toute la région, en particulier le long de la frontière entre le Niger et le Nigeria, ainsi que des organisations terroristes, notamment l'Etat islamique du Grand Sahara, JNIM, Boko Haram et d'autres affiliés d'Al Qaeda. Le phénomène de la traite et du terrorisme sont inextricablement liés, car l'évolution récente indique que les groupes terroristes ont commencé à utiliser la traite comme moyen de générer des revenus pour mener à bien leurs opérations. Cette région est également cruciale dans la lutte contre le trafic des stupéfiants et de la criminalité transfrontalière, car elle comprend de grands couloirs commerciaux qui sont souvent utilisés pour le transport des marchandises illicites.



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Pour renforcer les contrôles tout en facilitant les flux de migration régulière facilitant le commerce et le développement, des systèmes d'information modernes facilitant la gestion des frontières sont en cours d'installation au Niger et au Nigeria. Le Système d'Information et d'Analyse des Données Migratoires (MIDAS) notamment, conçu par l'OIM, a été déployé au Niger et au Nigeria et garantit que les Gouvernements aient la pleine et exclusive propriété de toutes les données biographiques et biométriques enregistrées par le système.

Le Conflict, Stability and Security Fund (CSSF) du Gouvernement Britannique finance un projet intitulé « *CATS –Enhancing cross border cooperation on border management and countertrafficking between Niger and Nigeria* » mis en œuvre par l'OIM pour une durée de 32 mois depuis août 2019, afin d'améliorer l'utilisation du système MIDAS au Niger et au Nigeria et de poser les bases d'une collaboration accrue entre les deux pays. Les systèmes d'information liés à la gestion des frontières et autres systèmes informatiques de gestion et contrôle des entrées et sorties sur le territoire nigérien génèrent un volume croissant de données numériques sous la propriété souveraine de l'Etat du Niger. Ces données viennent s'additionner aux autres données personnelles dématérialisées collectées par les différents acteurs publics et privés à l'ère du numérique et de la digitalisation.

Un aspect clé du programme sera donc d'aider les pays à mettre en œuvre l'encadrement adéquat de la gestion du cycle de vie des données, afin d'assurer entre autre l'efficacité et la valeur ajoutée du system MIDAS. Bien que la digitalisation des informations et des données soit un outil efficace pour gérer de larges quantités d'informations, cela peut également présenter une menace et ouvrir les portes à des abus ou à l'utilisation des données en dehors du système. Par conséquent, il est essentiel que les administrateurs chargés des systèmes de traitement de données personnelles soient capables de protéger ces informations.

Au niveau international, le premier instrument international contraignant a été la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108), adoptée par le conseil de l'Europe en 1981. Les Nations Unies ont également établi des normes des lignes directrices pour la réglementation des fichiers informatisés de données à caractère personnel adoptées par le Conseil [General de l'ONU](#) le 15 décembre 1989 ([E/CN.4/1990/72](#)) et, plus récemment, ont adopté les principes relatifs à la protection des données à caractère personnel et aux principes de confidentialité. L'OIM a publié ses principes de protection des données en 2009, qui ont été élaboré dans le Manuel de protection des données de l'OIM.

Au niveau national, le Niger a adopté la loi 2017-28 relative à la protection des données à caractère personnel du 3 mai 2017, complétée et modifiée par la loi 2019-71 du 24 décembre 2019, ainsi que son décret d'application 2020-309/PRN/MJ, qui institue notamment la Haute autorité à la Protection des Données Personnelles (HAPDP), chargée de contrôler et réguler la possession et l'usage de données personnelles par les acteurs de traitement au Niger. La HAPDP, qui a été mise en place récemment et sa Présidente nommée en Novembre 2019, est désormais en phase de mise en œuvre concrète de ses attributs et responsabilités nouvelles.

Afin d'initier un renforcement et une opérationnalisation des dispositifs juridiques et institutionnels au Niger et d'encadrer d'avantage la possession de données biométriques par le Gouvernement, **une étude sera réalisée et visera à analyser le dispositif juridique, institutionnel et opérationnel en matière de possession, utilisation et de protection des données à caractère personnel, les éventuels besoins et écarts vis-à-vis des standards nationaux, régionaux et internationaux. A cet effet, l'OIM est à la recherche d'une consultance qualifiée.**



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Pour encadrer ce processus, un comité national en charge d'orienter le processus de renforcement du dispositif institutionnel et légal en matière de gestion et protection des données a été rassemblé sous la présidence de la Haute Autorité de Protection des Données Personnelles (HAPDP), instituée par la loi n° 2017-28 du 03 mai 2017 sur la protection des données au Niger.

Des capacités renforcées en matière collecte, traitement et analyse de données au Niger et au Nigeria favoriseront à terme une coopération plus systématique et standardisée en matière de gestion des frontières entre les deux pays.

II. OBJECTIF GÉNÉRAL

Sous l'encadrement général de la Haute Autorité à la Protection des Données Personnelles, le(s) consultant(s)/le cabinet effectuera une étude qui visera à **analyser les dispositifs juridiques, institutionnels et opérationnels sur la possession, la protection et le partage des données au Niger afin d'identifier les lacunes éventuelles et le besoin de renforcement ou d'harmonisation.**

Sur cette base, les autorités Nigériennes seront soutenues par l'OIM dans un processus de renforcement des cadres juridiques, opérationnels et institutionnels nationaux afin de souligner le respect optimal des droits de l'homme en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

III. RESPONSABILITÉS

En vue de l'établissement d'une base de référence pour les actions à réaliser au Niger pour le renforcement du dispositif juridique et institutionnel en matière de protection des données à caractère personnel, le consultant/cabinet effectuera une étude de la législation et des pratiques en vigueur au Niger en matière de gestion des données par rapport à la loi nationale et aux normes internationales minimales en matière de protection des données.

L'étude comprendra les éléments suivants :

1. L'analyse des acteurs et des structures impliqués dans le traitement des données personnelles au Niger, tels que l'enregistrement, la conservation, l'utilisation, l'archivage et la destruction des données, et le niveau de sécurité de l'accès à ces données ;
2. Relevé des dispositions pratiques prises par les responsables de traitement de données personnelles pour la sécurisation de leurs données et examen de la conformité de ces dernières avec les textes existants ;
3. Un état des lieux et examen de tous les instruments juridiques existants encadrant le cycle de vie (création, traitement, stockage, partage/transfert, destruction) des données au Niger, y compris la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel ;
4. Un examen des priorités stratégiques et dispositifs institutionnels établis pour le renforcement de la protection des données au Niger et les besoins ;
5. Une analyse approfondie de la conformité avec les instruments sous-régionaux, régionaux et internationaux applicables en matière de protection des données et leur niveau d'intégration dans l'ordonnement juridique applicable au Niger ;
6. Un examen de tous les partenaires techniques et financiers qui interviennent dans le domaine de la protection des données et de leurs stratégies, en référence à la mise en œuvre de la législation nationale sur la protection des données ;



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

7. L'identification des insuffisances et incohérences du dispositif juridique et institutionnel au Niger et proposer des recommandations pour y remédier ;
8. Proposer un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ;

Pour effectuer toutes les analyses de données secondaires et de littérature existante, les entretiens avec les homologues nationaux et les recherches nécessaires, il est estimé que le consultant international passera au moins **un mois complet au Niger**. L'OIM Niger entretient de solides relations avec les autorités nigériennes et facilitera l'introduction du consultant. Par ailleurs, un comité de suivi de cette réforme a été officiellement créé au niveau national par arrêté du premier Ministre du Niger, et chargé du suivi de la mise en œuvre des principales conclusions et recommandations. Le comité sera donc associé à la validation de la version finale du rapport.

Le reste de la durée du contrat consacré à la recherche et au travail de bureau.

IV. PRODUITS LIVRABLES ET PLAN DE TRAVAIL

Semaine 1 à 2 – Travail de bureau à domicile (recherche)

- Production d'un plan de travail détaillé ;
- Collecter et analyser les données secondaires disponibles ;
- Proposition d'une grille d'entretien ou fiche d'information à collecter sur place ;

Semaine 3 à 6 - Travail de terrain

- Réunions avec les interlocuteurs dans le pays et la région (1 mois)
- Proposition de l'architecture globale du rapport d'analyse de la situation (table des matières) pour la validation de l'OIM et du comité national de suivi ;
- Draft du rapport d'analyse de la situation pour les contributions de l'OIM et du comité national de suivi ;

Semaine 6 à 8 - Travail de bureau à domicile (compilation/rédaction)

- Réalisation d'une présentation PowerPoint de l'analyse de la situation (méthodologie, principales conclusions, insuffisances identifiées, recommandations) à fournir aux autorités nigériennes (comité de réforme juridique) pour contribution et validation ;
- Rapport final d'analyse de la situation intégrant tous les commentaires et les modifications suggérées ;

V. COMPETENCES REQUISES

Le(s) candidat(s)/cabinet doivent faire preuve des compétences comportementales et techniques suivantes.

Comportemental

- Prend des responsabilités et les accepte critiques constructives ;
- Travaille efficacement avec tous les parties prenantes et intervenants ;
- Favorise l'apprentissage continu ;
- Communique clairement ;
- Prend des initiatives et fait preuve d'un haut niveau de gestion du rendement ;



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

- Planifie le travail, prévoit les risques et fixe des objectifs dans son domaine de responsabilité ;
- Affiche la maîtrise du sujet ;
- Contribue à un environnement d'équipe collégial ;
- Intègre les besoins, les perspectives et les préoccupations liés au genre, et promeut la participation égale des femmes et des hommes ;
- Montre qu'il connaît les solutions technologiques pertinentes ;
- Collabore avec les parties prenantes internes et externes pour répondre aux besoins en ressources de l'OIM.

Technique

- Réalise les objectifs fixés dans les situations difficiles ;
- Coordonne efficacement les actions avec les autres partenaires d'exécution ;
- Travaille efficacement avec les autorités locales, les parties prenantes, les bénéficiaires et la communauté élargie pour faire progresser les objectifs du projet ;
- **La maîtrise du français est exigée.**

VI. ETUDES ET EXPRIENCE

- **Consultant principal**

- Maîtrise en droit international public, en sciences politiques ou sociales, en études internationales ou dans un domaine juridique connexe d'un établissement d'enseignement accrédité ; ou
- Diplôme universitaire dans les domaines ci-dessus avec cinq (5) ans d'expérience professionnelle pertinente ;
- L'expérience en évaluation et la rédaction de rapports d'études est exigée ;
- Une connaissance des lois et standards internationaux en matière d'identification et de protection des données à caractère personnel est obligatoires ;
- Expérience de la liaison avec les autorités gouvernementales, d'autres institutions et donateurs nationaux et internationaux, ainsi qu'avec les organisations de la société civile ;
- Une expérience antérieure d'une analyse situationnelle similaire de la protection et de la gestion des données personnelles au niveau national est un avantage ;
- L'expérience dans la collecte et l'analyse de données secondaires et la conduite des entretiens semi-structurés est obligatoire ;
- La connaissance et l'expérience professionnelle dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) constituent un avantage certain ;
- **La maîtrise du français est exigée ;**

Il est recommandé que l'offre comprenne au moins un consultant associé nigérian (sur place au Niger) afin d'être sélectionné.

VII. DURÉE DU CONTRAT



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

La durée du contrat de consultant sera de 60 jours à compter de la signature du contrat.

VIII. RÉMUNÉRATION

L'enveloppe globale pour les services de(s) consultant(s)/cabinet s'élève à 25 000 USD, dus au prorata des livrables à fournir. Une première tranche de 20% sera versée à la signature du contrat. La deuxième tranche de 40% sera versée dès réception du projet de rapport d'évaluation de la situation qui sera présenté au comité national de réforme. La dernière tranche de 40% sera versée après réception de la version finale du rapport d'étude en tenant compte de tous les commentaires et amendements.

Cette enveloppe forfaitaire couvrira également les frais de voyage et d'hébergement du consultant principal au Niger.

IX. COMMENT POSTULER

Les candidats intéressés doivent soumettre les documents suivants à l'OIM avant le 25 Octobre 2020 :

- Curriculum vitae du consultant principal et associé au minimum ;
- Lettre de motivation comprenant une présentation de la méthodologie à adopter pour obtenir les résultats escomptés ;
- Exemple ou références pour des travaux similaires antérieurs (rapport, études, évaluations, attestations de bonne fin, etc.) ;
- Budget estimatif et calendrier de travail proposé ;